

L'insurrection des 5 et 6 juin 1832 : Varia

par

l'auteur de *Charles X et les barricades de 1832*

L'insurrection parisienne des 5 et 6 juin 1832 m'a inspiré plusieurs notes.

- Famille et environnement familial de Deschapelles

- La *Société gauloise*, société secrète républicaine en 1832

- Les drapeaux de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832

- Les évadés de Doullens

Famille et environnement familial de Deschapelles

La famille de Deschapelles était logée au château de Versailles, escalier de Penthièvre, en 1789 (1).

Deschapelles sera le beau-frère et l'oncle des écuyers O'Héguerty de la cour de Charles X en exil (5). Il faut dire qu'une soeur de Deschapelles avait épousé un O'Héguerty, écuyer du comte d'Artois, dès 1793 (2). Un autre O'Héguerty, François Pierre Henri, avait accompagné la duchesse de Berry en Vendée et la suivra en Italie après son expulsion de France (3). La duchesse de Berry intervint par deux fois dans le mariage d'une fille de ce François Pierre Henri, Maria Joséfine (4). Un O'Héguerty avait épousé une soeur, Anne Brown O'Héguerty, de cette Amy Brown qui avait donné deux filles au duc de Berry. Les époux Brown O'Héguerty furent parrain et marraine d'un fils de François Pierre Henri (2) Le duc de Fitz-James qui complota avec Deschapelles en 1832 descendait d'un bâtard de Jacques II Stuart. Enfin la marquise de Castries, nièce du duc de Fitz-James, avait donné un fils au fils de Metternich avant de rejeter les avances d'Honoré de Balzac en 1832.

- 1) Cf. Czoelner (Robert).- Alexandre Honoré Deschapelles : The French King of Chess.- S. l. : CreateSpace, 2011, pp. 41, 69 ISBN-10 1460963334 ISBN-13 978-146-1460963333
- 2) Cf. Count H. Eltz, J. Hagerty.- Pedigree of the O'Hegerty Family, 1948, 1 p., 1 tableau ; le 12 janvier 1793, Caroline Thérèse Martine Le Breton des Chapelles épousa à Dusseldorf le comte François Pierre Charles Daniel O'Héguerty, écuyer et capitaine du régiment des dragons du comte d'Artois. Le contrat de mariage fut signé le 18 janvier 1793 par Charles Philippe comte d'Artois, futur Charles X. Deux des fils de François Pierre Charles Daniel furent écuyers à la cour de Charles X, Joseph Louis Bernard écuyer du comte de Chambord après l'avoir été du duc de Berry et surtout *Charles Jean Patrice* écuyer cavalcadour de la duchesse d'Angoulême.
- 3) Cf. La Roche (Jean-François-Frédéric).- Souvenirs d'un officier de gendarmerie sous la Restauration publ. et annot. Par le Vte Aurélien de Courson ; 3ème éd., 1914, p. IV ; Charette de La Contrie (Bon Athanase-Charles-Marin de).- Journal militaire d'un chef de l'Ouest, contenant la vie de Madame, duchesse de Berri, en Vendée / par le baron de Charette.- Paris : G.-A. Dentu, 1842, p. 99 ; Larignon (Gilberte), Proust (Héliette).- Edouard de Monti de Rezé : L'inébranlable certitude.- Laval : Siloë, 1992, pp. 85, 171 ISBN 2-905259-95-7
- 4) D'abord en organisant, dans le cadre d'une donation compliquée, un mariage qui échoua : « ... En 1856, quand Mme la duchesse de Berry demande et reçoit de M. de Villette une dot pour sa protégée qu'elle veut marier à *un filleul* de M. le comte de Chambord, tout le monde, à Frohsdorf, ne sait-il pas à quoi s'en tenir ? Le prince laisserait-il demander, *pour son filleul*, 60,000 francs à un gentilhomme qui ne lui aurait rien offert (1) ». Et on lit en cette note 1 : « Il s'agit ici du comte Henri Du Parc, officier français *au service d'Autriche*. La dot réclamée devait faciliter son union avec Mlle d'O'Herty. Une partie seulement de la somme fut envoyée par Mme Pelvé, amie de M. de Villette, et, dit M. Maurice Du Parc père, dans une rectification adressée aux journaux : « M. le comte de Chambord n'ayant pas jugé à propos de compléter la dot, la future se résigna à faire le bonheur d'un autre époux. » » Cf. p. 56 et n. 1 donc de :

Fouquier (Armand).- Les Procès du jour. (Série annexe des "Causes célèbres".) Testament du marquis de Villette, par A. Fouquier.- Paris : Lebrun, 1861.- Gr. in-8°, 64 p.

La duchesse de Berry signera finalement au contrat de mariage de Maria-Joséphine avec un comte italien. Cf. la généalogie O'Hegerty ci-dessus.

5) A cet égard citons par exemple John C. Hagerty : "... Here [in Frohsdorf] the old Count Charles, Equerry to the King, devoted himself to the education of the Comte de Chambord, heir to the throne of France. Surprisingly enough, his son, the young Charles O Hegerty, a handsome heartbreaker in Paris circles, was the favorite and Equerry of the melancholy [sic] Duchesse of Angoulême. His brother, count Joseph, was Equerry to the Duc de Berry. The sad Duchess,,proud, grim daughter of Marie Antoinette, and once for a moment technically Queen of France, sometimes unbent and had young O Hegerty sit beside her and gossip with her. All society raved about him and her maternal instinct seemed to yearn over him as she rejoiced in his social successes and his smartness, with all the indulgence sometimes exhibited by a good woman toward a rake. She would even sympathize with his flirtations and the Court marveled at his temerity as it watched him relating to the daughter of the martyr King anecdotes that no one else would dare repeat to their best friend...", Hagerty (John C.).- An History of the Noble O Hegerty Family...- Charleston, South Carolina : J. C. Hagerty, 1959, pp. 134-5.

La Société gauloise, société secrète républicaine en 1832

Les membres identifiés à ce jour de la *Société gauloise*, fer de lance de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832, celle des *Misérables* de Victor Hugo, se comptent sur les doigts des deux mains¹. Les insurrections cherchant à faire participer aux combats, aux côtés d'un noyau d'insurgés, un maximum d'émeutiers gagnés à l'insurrection, il est difficile d'identifier les insurgés d'origine même parmi les combattants les plus acharnés.

La tentation est grande de voir des *Gaulois* dans des épisodes de l'insurrection. C'est à un groupe d'entre eux qu'on a pu attribuer la tentative d'entraîner Lafayette à l'Hôtel de ville² à l'issue de la manifestation mais c'est à prouver. On a cru voir des étudiants³ parmi les

¹ Cf. Jeanne (Charles).- À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry ? 5-6 juin 1832 ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.- Paris : Vendémiaire, 2011.- 217 p. – (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4) ; Baudrier (Pierre).- Insurgés et forces de l'ordre en 1832. Alexandre Deschappelles et Robert Richard O'Reilly, *Bulletin de l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris*, Numéro 50, 4^e trimestre 2011, pp. 7-27

² Cf. Harsin (Jill).- Barricades : the war of the streets in revolutionary Paris, 1830-1848.- New York : Palgrave, 2002, p. 58 ISBN : 0-312-29479-4

³ Cf. Tardy (Jean-Noël).- Les Conspirateurs dans la ville. Stratégies et expériences de la clandestinité des conspirateurs républicains à Paris (1830-1870), pp. 171-181 *In* Clandestinités urbaines : les citadins et

Gaulois encore qu'il n'est pas exclu que la *Société gauloise* en ait recruté. Jusqu'à l'abbé Chatel⁴ qu'on a rangé parmi les *Gaulois*. Là encore, ce serait à prouver. En fait, ce sont leurs procès, le rapport du préfet de police Gisquet⁵ et les *Mémoires* du même Gisquet, la littérature échiquéenne pour Deschappelles, qui ont révélé l'appartenance de quelques insurgés à la *Société gauloise*.

De nos jours encore on croit découvrir dans la *Société gauloise* des carlistes côtoyant les républicains. On sait que le républicain Poncelet avait été compromis dans l'attentat de la rue des Prouvaires, parmi des dizaines de légitimistes. Mais quid de la *Société gauloise* ! Était-elle mixte elle aussi ?

Au-delà des témoignages il faut s'en tenir aux faits. Les témoins résistèrent-ils tous à la tentation de manifester un esprit délié en voyant dans l'insurrection une alliance des contraires ? Les autorités dénonçant une alliance de républicains et de carlistes, c'était d'ailleurs se protéger que d'aller dans ce sens. Les recruteurs de la *Société Gauloise* ne furent-ils pas

les territoires du secret (XVIe-XXe) ; ss la dir. de Sylvie Aprile, Emmanuelle Retaillaud-Bajac.- Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2008.- 378 p. – (Collection « Histoire ») ISBN 978-2-7535-0699-2

⁴ Cf. Prothero (Iorwerth).- Religion and Radicalism in July Monarchy France : The French Catholic Church of the Abbé Chatel.- Lewiston ; Queenston ; Lampeter : Edwin Mellen Press, 2005, p. 164.- (Studies in French Civilization ; 36) ISBN 0-7734-6221-X

⁵ Carton E5 26 des Archives de la Guerre

6

tentés d'adapter leur argumentation à leurs interlocuteurs ?

D'où la variété des témoignages. Deschapelles n'entre pas en ligne de compte, il était réputé républicain et son éventuel carlisme ne fut révélé par le seul Gisquet qu'a des lecteurs choisis. Des interlocuteurs de Thiellement témoignèrent à son procès⁶ qu'il était réputé recruter pour les carlistes, un témoin au procès de Lépine, le corroyeur Poiret, est convaincu lui aussi qu'il s'agit d'un carliste⁷ mais on verra qu'ils étaient républicains. Il n'y a pas trace de carlistes parmi les insurgés de la *Société gauloise*⁸. Elle avait inscrit le drapeau tricolore dans ses statuts⁹. Sur l'état d'esprit des derniers combattants de l'îlot du quartier Saint-Merry¹⁰, voici le témoignage de l'un d'entre eux, spécialement la fin de ce témoignage : « Un des insurgés qui se trouvaient dans la maison de la rue Saint-Martin faisant face à la rue Aubry-le-Boucher, nous adresse une lettre qu'il signe : *Un vrai Français de 18 ans*, et dans laquelle il raconte des

⁶ *Journal des débats politiques et littéraires*, vendredi 22 juin 1832, p. 3, 1^{ère} col.

⁷ *Gazette des Tribunaux*, dimanche 30 septembre 1832, n° 2225, p. 1

⁸ Quelle fut la part de tactique dans le propos de Cabet, qui avait passé en jugement à l'époque, quand il verra des carlistes et des républicains dans la *Société Gauloise* (*Les Masques arrachés*, 1844, p. 45) ?

⁹ *Jdd*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, 2^{ème} colonne

¹⁰ *Le Constitutionnel*, Journal du commerce politique et littéraire,

dimanche 10 juin 1832, n° 165, page 2, colonnes 2 et 3

détails jusqu'à présent inconnus. C'est une pièce curieuse, dont nous publions l'extrait suivant, sans rien changer au style :

Paris, 7 juin 1832.

Veillez recueillir et insérer dans votre plus prochain numéro un récit d'un des défenseurs de la maison de la rue Saint-Martin. Voici les faits :

« J'entrai dans cette maison vers six heures du matin ; il y avait des hommes au nombre de huit à dix, armés de fusils, chacun deux ou trois cartouches, qui avaient passé la nuit dans cette redoute. Le magasin d'armes qui est au fond de la cour distribue (de vive force) des fusils, des pistolets, ce qui amena beaucoup de monde dans la maison. Vint une attaque faite par la troupe de ligne ; où nous tuâmes le tambour. Ayant pris sa caisse, un d'entre nous battit un rappel et la charge, ce qui contribua encore à l'affluence du monde vers cette maison. A huit heures, nous étions une vingtaine, dont quatre furent légèrement blessés et ils furent les seuls de la journée. Aucun ne fut tué qu'à la prise.

« Notre nombre que l'on fait monter à deux ou trois cents, se réduisait à cinquante ou soixante, dont à peu près trente ou quarante faisaient du feu et répondaient aux attaques. Nos munitions étaient prêtes à manquer vers midi ; mais on apporta des cartouches et à peu près dix livres de poudre. On prit du plomb qui couvrait un petit toit dans la cour, et des petits garçons nous fondaient des balles. Quant à la résistance que nous faisions, je vous laisse à en juger. Enfin, quand il n'y eut

plus moyen de faire reculer la troupe de ligne, nous nous retirâmes. Vous dire par quels côtés, cela est inutile ; sachez seulement que sur une soixantaine, quarante au moins se sauvèrent.

« Qu'on ne nous accuse pas d'être carlistes. *Vive la république* fut notre seul cri, et, au milieu du feu, nous chantions *la Marseillaise*, avec la plus grande gaîté de coeur. « Ce qui est différé n'est pas perdu » nous sommes-nous dit en nous quittant. » Même si l'appartenance de l'auteur du récit, âgé de dix-huit ans, à la *Société gauloise* n'est pas établie, on était là dans le quartier du centurion Jeanne. Dans ses *Souvenirs* Jeanne indique qu'arrivé dans son quartier il s'était entouré des affiliés de sa centurie¹¹.

Le carlorépublicanisme de la *Société gauloise* se limiterait donc à un Deschappelles biface et à des soupçons sur Thiellement et Lépine s'il n'y avait pas eu des pourparlers entre les deux partis. Thiellement et Lépine seront incarcérés parmi les républicains – dont plusieurs *Gaulois* - au Mont Saint-Michel.

A l'avenir on se réclamera de juin 1832 et non de la *Société gauloise*. Les *Gaulois* Bonin, Rossignol, le firent en 1848. On ne distingua pas entre catégories d'insurgés de 1832, *Amis du Peuple*, *Gaulois*, insurgés spontanés.

¹¹ À cinq heures nous serons tous morts, *op. cit.*, p. 22

Les drapeaux de l'insurrection des 5 et 6 juin 1832

Au convoi du général Lamarque le drapeau noir fut brandi dans les délégations étrangères et ce ne peut être qu'à la suite d'un lapsus qu'un journaliste du *Constitutionnel*¹ le fit porter par le cavalier Peyron qui fut finalement expressément jugé pour port du drapeau rouge.

Il n'est pas certain que le port du drapeau noir par les délégations étrangères ait été prévu par les organisateurs de l'insurrection mais nul doute que le drapeau tricolore et le drapeau rouge ne soient entrés dans leur plan à des stades divers de leur préparation. Le drapeau tricolore avait été inscrit dans les statuts de la *Société gauloise*². Futur fer de lance de l'insurrection elle avait été créée censément pour la défense de la patrie contre le rétablissement de l'ordre ancien par des puissances étrangères. Les premiers drapeaux

¹ Cf. *Le Constitutionnel. Journal du commerce, politique et littéraire*, mardi 20 novembre, pp. 3-4

² Cf. *Journal des débats politiques et littéraires*, dimanche 30 septembre 1832, p. 3, colonne 2. Les cartes de membre portaient la mention *Association gauloise – Patrie* (Cf. *Gazette des Tribunaux*, vendredi 24 août 1832, n° 2193, p. 1050, col. 2).

rouges n'en furent pas moins portés dès le début de l'insurrection, en particulier par O'Reilly, ami de Deschappelles, chef de la *Société gauloise*. Un contemporain décrit en ces termes l'ambiance de l'époque :

« ... C'est de 1832, du combat de Juin au cloître Saint-Merri, qu'on peut faire dater cette apparition nouvelle du Spectre rouge. Le romantisme ne fut pas étranger aux tentatives héroïques et folles par lesquelles se signala la jeunesse d'alors. Les souvenirs de 92 et de 95, dont *le National* et même *la Tribune* n'acceptaient l'héritage qu'avec timidité, « sous toutes réserves, » s'affirmaient en revanche dans le costume, dans le langage, et prirent un instant, sous cette forme très-innocente, possession de la rue. Aux brûle-gueules à tête de poire des Bousingots la mode adjoignit bientôt les gilets rouges, les hautes cravates, les chapeaux jacobins. On vit pulluler des Robespierre et des Saint-Just de fantaisie. Malheureusement ces exhibitions inoffensives effrayèrent la bourgeoisie parisienne plus que ne le fit dix ans après l'invasion du communisme, et la rendirent tout simplement féroce dans la répression de l'émeute... »³

³ Cf. Luzarche (Robert).- Le nouveau spectre rouge.- Paris : A. Le Chevalier, 1870, pp. 66-67

Pendant les combats le drapeau rouge ralliera la majorité des insurgés mais, au début de l'insurrection, une partie d'entre eux y verra ou feindra d'y voir une provocation policière, interprétera ou feindra d'interpréter la charge des dragons comme une attaque délibérée de la foule par le pouvoir en place, l'insurrection devenant une réaction de défense légitime. Mais dans le feu de l'action les drapeaux rouges furent arborés. Jeanne, centurion de la *Société gauloise*, craindra jusqu'au bout une provocation policière. L'un des siens, « notre jeune rouge », qu'il ne soupçonnait certes pas, ayant planté un drapeau rouge sur leur barricade, à côté d'un drapeau tricolore, il fit admettre son enlèvement⁴. Il rappela qu'au début des combats le drapeau rouge avait fait fuir bon nombre des combattants qui s'étaient joints à eux et seraient encore à leurs côtés. C'est dire que Robert Luzarche s'abusait⁵ ci-dessus en situant le drapeau rouge

⁴ Cf. Charles Jeanne, *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry , 5-6 juin 1832 ; présenté et commenté par Thomas Bouchet, Vendémiaire, Paris, 2011, pp. 72-73 p.*

⁵ La mode jacobine gagnerait elle aussi à être datée. À en juger par Charles Sigoyer, étudiant parisien de passage à l'île Maurice en 1831, elle sévissait cette année-là. Dans une lettre du samedi 9 avril 1831 on peut lire :

« ... Jeudy, Md Levavasseur m'a fait dire que Bruno était venu dîner avec eux. J'y suis allé et j'ai trouvé Charles affublé d'un

spécialement au cloître Saint-Merri et qu'il faut donc dépouiller les récits de l'époque pour situer les apparitions respectives des drapeaux rouges et tricolores les 5 et 6 juin. C'est ainsi que le colonel Feisthamel, chef de la garde municipale, ne se payait pas de mots quand, dans son rapport final, il écrivait que le 5 au soir :

« ... pendant cet intervalle⁶, une foule nombreuse et furieuse revenait du convoi par la rue de la Bûcherie et débouchait sur le quai aux Fleurs. On lui barre le passage pour l'empêcher d'envahir et de serrer de près la Préfecture de Police : elle résiste. Le colonel fait sortir toute la troupe et ordonne de saisir les meneurs et les porte-drapeaux. L'ordre est exécuté, le garde Lagravière se précipite avec une audace incroyable au milieu de la foule, et saisit un drapeau rouge ; bientôt les cinq autres drapeaux sont pris, et la foule mise en

accoutrement qui m'a rappelé le costume des sans-culottes de 1793. Ce pauvre jeune homme m'a laissé dans la persuasion qu'il ne tarderait pas à devenir fou... »*

* Cf. Jean-Baptiste Renoval de Lescouble, *Journal d'un colon de l'île Bourbon Volume 3 (1831-1838)* ; Texte établi par Norbert Dodille, L'Harmattan, Paris ; Éd. du Tramail, 97489 Saint-Denis, 1990, p. 964.

En fait, en juin 1832 aucun observateur ne signalera de tenues extravagantes.

⁶ L'attaque de la garde municipale place Maubert

déroute. Le tambour Comelle se distingue dans cette circonstance... »⁷

Autre drapeau rouge de l'autre côté de la Seine, dans le 3^{ème} arrondissement :

« ... Une scène ... se passait sur la place des Petits-Pères. Le poste voisin de la Banque, occupé par la ligne, venait d'être surpris et enlevé par un rassemblement de 2 ou 300 hommes, à la tête duquel se trouvaient un colonel ayant l'uniforme polonais et un adjudant-major de l'artillerie de la garde nationale ; à côté d'eux étaient deux autres artilleurs et un élève de l'école polytechnique. La mairie des Petits-Pères n'avait pas plus de 30 gardes nationaux. L'adjudant-major, fortement armé, s'est bientôt présenté en parlementaire, *au nom du gouvernement provisoire*, et il demandait au colonel de la 3^e légion la remise du poste, en faisant observer que ce poste n'était pas en force et qu'il manquait de munitions, ce qui était vrai : pendant ce temps, les gardes nationaux réclamaient à grands cris des cartouches, mais l'on avait égaré les clés de la caisse qui les renfermait. Après s'être quelques

⁷ Cf. *Supplément au Journal des débats du 22 juin 1832*, p. 4, col. 1, seconde moitié

instants concerté avec les chefs du rassemblement, l'adjudant-major s'est présenté de nouveau, accompagné de l'élève de l'école polytechnique, portant un drapeau rouge⁸, et il exigeait encore l'abandon des fusils et l'occupation du poste. Mais deux compagnies de la ligne ainsi qu'une compagnie de la garde nationale sont venues bientôt dégager la mairie ; le rassemblement avec ses chefs s'est alors débandé de tous les côtés...»⁹

Faut-il regretter que Lucas-Dubreton n'ait pas précisé la couleur du drapeau dans la citation ? :

« ... Sur le toit de la maison n° 30 rue Saint-Martin, un élève de l'école d'Alfort agitant un drapeau crie :

⁸ C'était Marulaz. Cf. p. 90 de : Belhoste (Bruno).- Les polytechniciens et le peuple de Paris 1814, 1830, 1848, pp. 79-96 In Le Paris des polytechniciens : Des ingénieurs dans la ville 1794-1994. Textes réunis par Bruno Belhoste, Francine Masson et Antoine Picon...- Paris : Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, s.d.- 299 p.- (Collection Paris et son patrimoine) ISBN 2-905-118-48-2

⁹Relation des évènements de Paris, pendant les journées des 5, 6 et 7 juin.- Chaumont : Impr. Thériat, 1832, p. 6

vive la république ! On le tire comme un moineau, il vient s'écraser sur le pavé... »¹⁰

N'était-on pas là au cloître Saint-Merry ! Encore faudrait-il que cette citation d'unique occurrence soit corroborée par ailleurs. Inversement, à elle seule l'histoire du drapeau rouge exigerait que l'on recherche si l'École vétérinaire d'Alfort perdit l'un de ses élèves le 6 juin 1832. Grâce soit rendue finalement à Lucas-Dubreton.

Après l'échec de l'insurrection, des républicains voulurent disculper les insurgés en voyant ou en feignant de voir une provocation policière dans les drapeaux rouges des 5 et 6 juin mais les mêmes républicains comptaient O'Reilly, prisonnier à Sainte-Pélagie, parmi les leurs.

¹⁰ Cf. Lucas-Dubreton (J.).- Louis-Philippe et la machine infernale (1830-1835).- Paris : Amiot Dumont, 1951, p. 119.- (Présence de l'histoire)

Mais ne faut-il pas renoncer à tout interpréter ?
Que faire de ces quatre drapeaux tricolores saisis dans
la nuit du 11 au 12 juin ? :

« On a amené ce matin à la Préfecture de police
une voiture remplie d'armes, de deux barils de poudre,
de balles et de cartouches, qui ont été saisis cette nuit.
Parmi ces objets se trouvaient quatre drapeaux
tricolores, dont le coq avait été remplacé par un
crêpe. »¹¹

Avait-on renoncé à les sortir les 5 et 6 juin et sinon
qui les avait portés, des *Gaulois*, d'autres insurgés ?

Mêmes questions pour ces cocardes tricolores
qu'O'Reilly s'était fait livrer le 5 juin dans un lot de
pierres à fusil, d'épinglettes et de cocardes¹². À qui les

¹¹ *Jdd*, mardi 12 juin 1832, page 2

¹² Cf. le compte rendu du procès d'O'Reilly et les *Mémoires* de
Gisquet (*Jdd*, mardi 27 novembre 1832, p. [3] et Gisquet (Henri
Joseph).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par
lui-même II.- Paris : Marchant, 1840, p. 201)

avait-il destinées ? On en vit dans le défilé dans les délégations d'étrangers et d'étudiants¹³.

Qui plus est, le 5 juin le préfet de police avait noté dans un rapport¹⁴ qu'O'Reilly et Pelvilain (Pellevilain), qui à la fin du défilé porta un drapeau rouge non loin d'O'Reilly¹⁵, avaient distribué des brevets de décorations et des cartes de *Gaulois* à Jeanne, Rossignol et à « leurs coupe-jarrets ».

Décidément, le 5 juin, la tendance était au drapeau rouge alors que les signes de ralliement foisonnaient et changeaient, changeaient de sens aussi, à l'époque. En 1831 ne trouvait-on pas des drapeaux tricolores, un

¹³ Cf. *L'Écho de la fabrique, Journal Industriel et Littéraire de Lyon*, 10 juin 1832, n° 33, p. 4

¹⁴ Cf. Jeanne (Charles).- *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832* ; présenté et commenté par Thomas Bouchet.- Paris : Vendémiaire, 2011, p. 22. – (Collection Généalogies) ISBN 978-2-36358-018-4

¹⁵ Cf. Baudrier (Pierre).- *Insurgés et forces de l'ordre en 1832*. Alexandre Deschappelles et Robert Richard O'Reilly, *Bulletin de l'Association d'Histoire et d'Archéologie du XXe arrondissement de Paris*, Numéro 50, 4^e trimestre 2011, p. 13

coq gaulois, un buste de Louis-Philippe dans la notice biographique figurant en annexe !

Notice biographique

ITAM (Charles Pierre Magloire) [Paris (Seine) 5 février 1789 - ibid. 26 avril 1863], fils de Claude et de Françoise Anne Thirion. Orphelin de père et de mère à la mort de son père, soldat décédé aux Invalides le 2 avril 1800, il est placé en tutelle ainsi que sa soeur et ses trois frères. Tambour à la 33ème demi-brigade dès le 12 août 1801, caporal le 26 septembre 1807, il est finalement lieutenant le 1er avril 1813. Il fait les campagnes des ans 11 à 13 sur les côtes de l'Océan et sur la flottille, est successivement en Autriche, en Prusse, en Pologne, à nouveau en Autriche, dans le corps d'observation de l'Elbe, en Russie. Le 30 août 1813, il est blessé d'un coup de feu à la joue droite à Kulm et fait prisonnier par les Russes. Il avait été précédemment contusionné à Eckmühl, blessé à Austerlitz, Léna, Eylau. Il est de retour de captivité le 17 octobre 1814, en demi-solde à compter du 18 août 1814, au 11ème de ligne le 1er avril 1815, en demi-solde le 12 septembre 1815. En août 1817 et novembre 1818, à Paris, il a deux fils de Marie Françoise Vathier,

respectivement Jean-Charles et François ; il épouse Anne Angélique Chicot en mars 1826. En 1830, il habite La Châtre dont son épouse est native et prend le commandement de la garde nationale le 30 juillet. Il est réintégré dans l'armée au 15ème de ligne le 16 décembre 1830. Stationné à Tarascon le 30 juin 1831, il enfreint des ordres reçus en dissuadant sa compagnie de grenadiers de marcher contre un attroupement réuni autour d'un arbre de la liberté orné de drapeaux tricolores, du coq gaulois et d'un buste de Louis-Philippe. Le bataillon était suivi de trois à quatre cents carlistes. Itam est présenté au conseil de guerre dans les plus brefs délais, transféré à Marseille ainsi que trois grenadiers puis à Toulon où il passe au conseil les 12 et 13 juillet. Il est acquitté à l'unanimité moins une voix, celle du président. Un banquet lui est offert après le jugement des trois grenadiers qui sont également acquittés. Il rejoint la compagnie des fusiliers vétérans de la Vienne le 30 juillet 1831 puis le 2ème bataillon d'infanterie de ligne d'Afrique en 1833 mais quitte l'Algérie et rentre dans ses foyers pour jouir de la solde de congé à compter du 12 octobre 1833, en attendant sa retraite. Il est réformé pour infirmités incurables en 1835. Il sera décoré de la légion d'honneur le 28 novembre 1850, mourra aux Invalides. Sous la IIIème

République, il donnera son nom à un boulevard de Tarascon.

Il faut dire que la ville de Tarascon était agitée en 1831. Les 23 mai un attroupement du 2^e régiment de chasseurs à cheval avait saccagé le café de Tivoli du sieur Ambroix. Le 24 ils étaient même revenus avec des civils, cf. p. 311 (Ambroix c. la commune de Tarascon et le 2^e régiment de chasseurs) du Journal du Palais, présentant la jurisprudence de la Cour de cassation et des cours d'appel de Paris et des autres départements ... ss la rédaction en chef de M. Ledru-Rollin,... Tome Ier de 1833 (Anc. coll. 55.- Nouv. éd., 55).- Paris : Au Bureau du Journal du Palais, 1833.- 656 p.

Arch. de la Ville de Paris, D 10 U 1, carton 46 ; V5E ; Arch. de la Guerre ; Gazette des Tribunaux, 14. 7. 1831, n° 1846, p. 869 ; 18. et 19. 7. 1831, n° 1850, pp. 885-6 ; 20. 7. 1831, n° 1851, pp. 888-9 ; 21. 7. 1831, n° 1852, pp. 890-1 ; 27. 7. 1831, n° 1857, p. 914 ; 14. 8. 1831, n° 1872, pp. 970-2 ; 17. 9. 1831, n° 1902, p. 1083 ; M. Agulhon, Une Ville ouvrière au temps du socialisme utopique : Toulon de 1815 à 1851, 1977, p. 202 (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. Centre de Recherches Historiques. Civilisations et sociétés ; 18) ; familles Itam, Ytam aux pp. 437 et 537 de l'index de

l'Inventaire sommaire des Archives communales
antérieures à 1790... Ville de Chalons-sur-Marne de Mr
Paul Pélicier.

Les évadés de Doullens

Les insurgés de la Monarchie de Juillet furent incarcérés entre autres à Doullens où ils réussirent leur évasion en 1836. Ils n'ont pas laissé le récit de leurs pérégrinations mais Fernand Rude en a entrepris l'histoire dans une communication et un article²⁷. La discrétion est toujours de rigueur dans le compte rendu, en 1841, du procès de Zéphir-Zacharie Seigneurgens, accusé de l'affaire du *Moniteur républicain* et de *L'Homme libre*. Seigneurgens évoque un évadé de Doullens sans le nommer. Il s'était senti surveillé et dit au tribunal : « ... si l'on m'a arrêté, c'est que l'on m'a trouvé avec un évadé de Doullens : on a pensé que j'étais là pour le protéger... »²⁸.

Même discrétion dans une lettre de 1848 adressée à Lamartine. Un jardinier, qui sous la Monarchie de

²⁷ Rude (Fernand).- Les insurgés d'avril 1834 à Clairvaux et à Doullens, pp. 205-221 de : Répression et prison politiques en France et en Europe au XIXe siècle : [actes du colloque de 1986] / [organisé par la] Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle... ; [publié par Alain Faure].- Paris : Créaphis, 1990.- 327 p. (Pierres de mémoires) ISBN 2-907150-11-1 ; récit de l'évasion dans *Stendhal-Club*, 29^e année, n° 113, 15 10 1986, pp. 1-26

²⁸ P. 3 de : Seigneurgens (Zéphir-Zacharie).- Cour d'assises de la Seine, audience du 30 octobre 1841 ; présidence de M. Didelot. Affaire du *Moniteur républicain*.- Paris : Impr. de Pecquereau, s.d.- 16 p. *In* Feuilles populaires et documents divers 1835-1847.- Paris : EDHIS, 1979.- Pagination multiple.- (Les révolutions du XIXe siècle ; 12)

Juillet, avait caché un évadé de Doullens, demande un emploi :

Au citoyen Lamartine,
membre de la commission du
pouvoir exécutif,

Citoyen Consul,

Le Né Martin françois jardinier / natif de
Morey [-St-Denis] canton de Sevrey / près Dijon Cote
d'or

Réclame son droit,
En service chez Mr Deschapelle, rue / du faubourg
du temple 120, il a gardé / et sauvé un détenu politique,
échappé de / Doullens, simple garçon jardinier il l'a /
gardé 40 jours à ses frais, et au péril / de sa liberté
il sollicite donc un emploi de jardinier / dans un
Palais National ou un château / idem, ou même au jardin
des Plantes,

Et vous ferai justice
ci-joint son certificat de Mr Deschapelle
il a l'honneur d'être avec respect

Citoyen Consul

votre très humble et très
obéissant serviteur

[signé] F. Martin

Paris le 14 Mai 1848²⁹

François MARTIN, jardinier, 3 rue du Thélégraphe
à Belleville, avait de bonnes raisons de solliciter un

emploi, son maître, Alexandre Louis Honoré Lebreton Deschappelles, étant décédé en octobre 1847³⁰. Les melons de Deschappelles étaient célèbres³¹. Martin n'obtint pas satisfaction. On lit dans son dossier « non dans les conditions ». Le certificat de Mr Deschappelles y manque.

Martin aurait-il hébergé Thiellement ? Toujours est-il que Thiellement avait rejoint Paris. Il s'était évadé avec – c'est l'occasion de les énumérer – Emile Caillé, Louis Chéry, Victor Crevat, Charles Lagrange, Pierre Laporte, Joseph Lecouvreur, Louis Marigné, André Régnier, Rochzinski, Adolphe Stiller, Léonard Thomas³². Grâce au *Journal du Peuple* nous le retrouvons un an plus tard : « L'un des évadés de Doullens, l'ex-officier Tilleman, vieillard âgé de soixante-cinq ans, qui, après son évasion, avait trouvé une retraite dans les environs d'Arras, et était de là

²⁹ AA 401 aux Archives de la Préfecture de Police (APPo)

³⁰ Cf. Baudrier (Pierre).- Le testament de Deschappelles, *Europe Échecs. Revue mondiale d'expression française*, juin 1980, n° 258, 21^{ème} année, pp. 10-11

³¹ Cf. Baudrier (Pierre).- La table de Deschappelles, *Échecs Hebdo*, n° 10, 4 mai 1978, p. 170

³² Liasses Y 250 aux AD de la Somme et BB/18 1364 aux AN ; dans la presse, entre autres : *Journal de l'Ain*, 1836, n° 127, lundi 24 octobre, p. 3

passé en Belgique, vient d'être arrêté à Paris, où il se trouvait depuis plus d'un mois »³³. Puis quelques mois plus tard : « M. Thiellement, ancien officier de l'empire, condamné de juin, vient de recevoir, quoique amnistié, l'ordre de quitter Paris lundi prochain, sous peine d'être arrêté pour rupture de ban. On a déjà, pour le même motif, fait subir à M. Thiellement deux mois et demi d'emprisonnement à Sainte-Pélagie depuis son *amnistie*. Le ministère paraît s'attacher de plus en plus à prouver qu'il n'a entendu recourir, en promulguant cet acte politique, qu'à une mesure d'urgence dont il convoitait tout le profit. »^{34 35}

Mais pourquoi penser spécialement à Thiellement ? Il faut dire qu'après juin 1832 il avait été présenté comme le chef de la *Société Gauloise* alors qu'en fait le chef suprême en était Deschappelles, assisté d'O'Reilly. Thiellement, et aussi Marchand, autre prisonnier de Doullens, étaient à la tête des combattants.

Dans ses *Mémoires* le préfet de police Gisquet, passant en revue les sociétés défilant à l'enterrement du général Lamarque, rappelle l'appartenance d'O'Reilly à la société des Réclamans de juillet sans le rattacher à la *Société Gauloise* : « ... Pendant cette journée du 4 juin, un sieur O'Reilly, chef de la société des Réclamans de

³³ *Journal du Peuple*, n° 41, 4^e année, 8 octobre 1837, p. 3

³⁴ *Ibid.*, n° 8, 5^e année, 25 février 1838, p. 3

³⁵ Cf. Baudrier (Pierre).- A propos de juillet 1830 : Pierre-Louis

Thiellement, décoré de Juillet, *Comité d'Histoire de la Bastille et du 14 Juillet. Cahier* [ou *Cahiers de la Bastille*] no 2, avril 1981, pp. 11-15 (Bibliothèque Historique de la ville de Paris)

juillet, fait remettre six mille pierres à fusil, six cent cinquante épinglettes, et trente-six douzaines de cocardes tricolores, pour être distribuées aux combattans ; il donne des instructions à ses hommes pour le lendemain, les forme en décuries, centuries et légions de cinq cents, désigne les commandans, fait tous les préparatifs accessoires ; et, le lendemain, il paraît à la tête de sa phalange, porteur d'un drapeau rouge. En même temps un sieur Thielment, chef de la *Société Gauloise*, également organisée en décuries, centuries et légions, prenait des dispositions analogues ... »³⁶. Mais le procès d'O'Reilly³⁷ et le rapport manuscrit de Gisquet au ministre de la guerre³⁸ rétabliront la hiérarchie à l'intérieur de la *Société Gauloise*.

Parfois Marchand est associé à Thiellement à la tête de la *Société Gauloise*. Rendant compte de cette période Lucien Delahodde écrira : « MM. Thielmans et Marchand, chefs de la *Société Gauloise*, furent condamnés à sept ans de détention. »³⁹ .

³⁶ Cf. Gisquet (Henri).- Mémoires de M. Gisquet, ancien préfet de police, écrits par lui-même II.- Paris : Marchant, 1840, p. 201

³⁷ *Journal des Débats politiques et littéraires*, mardi 27 novembre 1832, pp. [3-4] (référence signalée par Mr Philippe Bodard)

³⁸ C'est l'article suivant qui révéla et reproduisit de larges extraits du rapport Gisquet : Perreux (Gabriel).- La Conspiration gauloise. Un épisode de la conspiration carlo-républicaine, 5 et 6 juin 1832, *Bulletin de la Société d'Histoire Moderne*, juin 1923, pp. 368-373.

39 La Hodde (Lucien de).- Histoire des sociétés secrètes et du parti républicain de 1830 à 1848 : Louis-Philippe et la révolution de février.- Bruxelles : Melines, Cans et Cie, 1850, p. 92

Deschappelles, qui connaissait donc Martin, aurait également rencontré Seigneurgens. Les deux hommes figurent côte à côte dans le document Taschereau de 1848 : « ... La lutte s'engagea aussitôt avec les chefs subalternes qui s'étaient emparés de la Société des Familles : Baudin, Villecoq, Seigneurgent, Voiturier, Carmon, Fomberteau, Bastel, etc. Ces gens-là étaient placés sous le patronage de Deschappelles dont ils allaient manger les dîners... »⁴⁰. Si de surcroît, comme c'est probable, « Baudin » était en fait Claude Boudin, on reconnaît là des accusés du procès du *Moniteur Républicain* et de *L'Homme Libre*.

Au 21^{ème} siècle l'interrogation par mot(s) des documents numérisés devrait permettre de poursuivre les recherches sur les évadés de Doullens.

D'ailleurs, cela commence : « Un condamné politique nommé Mathieu, qui s'était évadé de Doullens, vient d'être arrêté dans le passage Vendôme »

⁴¹. Quénisset le rencontrera à Sainte-Pélagie⁴².

⁴⁰ Revue rétrospective ou archives secrètes du dernier gouvernement. Recueil non périodique ...- Paris : Paulin, Mars 1848, p. 4

⁴¹ *L'Ami de la Religion*, n° 3371, samedi 12 décembre 1840, p. 509

⁴² Dictionnaire de la conversation et de la lecture ... sous la direction de M. W. Duckett. Seconde édition ... Tome quinzième.- Paris, 1857, p. 215